

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 04/06/2012 (Dernière actualisation de la page 04/06/2012)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	11.9453	12.9499	15.7200
2	102%	12.1842	13.2089	16.0344
3	103%	12.3037	13.3384	16.1917
4	110%	13.1398	14.2449	17.2920
5	115%	13.7371	14.8924	18.0780
6	120%	14.3344	15.5399	18.8641

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
10.7508	11.6549	14.1481